



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DES DÉCHETS  
**TARN-ET-GARONNE**

**RAPPORT**  
**ANNUEL**  
**SUR LE PRIX ET**  
**LA QUALITÉ**  
**DU SERVICE**

**2022**



## Table des matières

Introduction : Présentation du Syndicat Départemental des Déchets de Tarn-et-Garonne (SDD82) ....	4
Historique : .....	5
Partie I : indicateurs techniques.....	6
1) Situation géographique .....	6
a) Territoire desservi .....	6
b) Compétences.....	9
2) La prévention des déchets .....	10
3) Organisation de la gestion des déchets.....	14
a) Organisation de la collecte .....	14
b) Organisation des déchèteries.....	14
4) Traitement des déchets.....	14
a) Les ordures ménagères .....	14
b) La collecte sélective.....	16
c) Les refus de tri .....	17
d) Les déchèteries.....	18
5) Impacts environnementaux .....	21
a) Au bureau .....	21
b) Sur les sites .....	21
c) Sur les camions.....	21
6) Situation en matières d'emploi .....	21
a) Effectifs et perspectives .....	21
b) Accidents de travail et arrêts maladie.....	22
Partie 2 : indicateurs économiques et financiers.....	22
7) Modalités d'exploitation du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets .....	22
a) Les tonnages.....	22
b) Les marchés en cours .....	23
8) Budget, coût du service et financement .....	24
a) Investissement et fonctionnement .....	24
b) Le financement.....	24
9) Structure du coût.....	25
a) Nature des charges.....	25
b) Nature des produits.....	26
c) Répartition des charges et du produit de financement .....	27
10) Coût des différents flux de déchets.....	27
a) La part relative des flux dans le coût du service public.....	27

b) Le coût des différents flux ramenés à la tonne .....	28
c) La répartition des charges par flux et par étape technique (par tonne).....	28
Partie 3 : Les structures annexes : la Plateforme Bois-Energie, et l'Unité de Traitement des Matières de Vidanges. ....	28
1) La PBE .....	28
2) L'UTMV .....	29
Tableau 1 - Descriptif détaillé des collectivités-membres .....	8
Tableau 2- Suivi des tonnages 2022 par EPCI-membre du SDD82 .....	9
Tableau 3 - Récapitulatif des compétences gérées ou non par les EPCI-membres .....	9
Tableau 4- Modalités d'exercice des différents modes de collecte .....	14
Tableau 5- État des tonnages des flux soutenus en 2022 .....	19
Tableau 6 - État des tonnages des flux repris en 2022.....	19
Tableau 7 - État des tonnages des flux revendus en 2022 .....	20
Tableau 8- État des tonnages des flux qui coutent à la collectivité en 2022 .....	20
Tableau 9 - tonnages totaux SDD82 par rapport à la moyenne nationale.....	23
Tableau 10 - Marchés publics en cours pour 2022 .....	23
Tableau 11 - Tarifs des apports en déchèterie .....	25
Tableau 12- Décomposition des charges en euros pour 2022 .....	26
Tableau 13 - Décomposition en euros des postes de produits en 2022 .....	27
Tableau 14 – Coût aidé des différents flux 2022.....	27
Tableau 15- Coût à la tonne et par habitant des différents flux .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 16 - Coût détaillé par étape technique et par flux et par tonne .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Tableau 17- Récapitulatif des plaquettes livrées par chaufferies en 2022 .....	29
Tableau 18- Récapitulatif 2022 des tonnages réceptionnés à l'UTMV .....	29

## Glossaire :

**BR** : Bacs de Regroupements  
**CC** : Compostage Collectif  
**CCES** : Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi  
**CD82** : Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne  
**CI** : Compostage Individuel  
**CC2R** : Communauté de Communes des Deux Rives  
**CCQC** : Communauté de Communes du Quercy Caussadais  
**CCQRGA** : Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron  
**CCTVA** : Communauté de Communes Terrasses et Vallées de l'Aveyron (disparue)  
**CCQV** : Communauté de Communes Quercy Vert  
**CCQVA** : Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron  
**CS** : Collecte Sélective  
**CSR** : Combustible Solide de Récupération  
**ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non-Dangereux  
**DRIMM** (entreprise) : Déchets Récupération Industriels et Ménagers de Montech  
**ECT** : Extension des Consignes de Tri  
**MODECOM** : MéthOde DE Caractérisation des Ordures Ménagères  
**OM(R)** : Ordures Ménagères (Résiduelles)  
**ONF** : Office National des Forêts

**PAP** : (collecte en) Porte-à-Porte  
**PAV** : Point d'Apports Volontaires  
**PBE** : Plateforme Bois-Énergie  
**PDEDMA** : Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés  
**PLPDMA** : Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés  
**REP (filiale)** : Responsabilité Élargie Producteur  
**SERD** : Semaine Européenne de Réduction des Déchets  
**SEOM** : Syndicat d'élimination des ordures ménagères  
**SIEEOM SQ** : Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères du Sud Quercy  
**SIRTOMAD** : Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères et Autres Déchets  
**SMEEOM MG** : Syndicat Mixte d'Enlèvement et d'Élimination des Ordures Ménagères de la Moyenne Garonne  
**SPPGD** : Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets  
**UTMV** : Unité de Traitement des Matières de Vidange  
**VVF** : (concours des) Villes et Villages Fleuris  
**UVE** : Unité de Valorisation Énergétique

## Introduction : Présentation du Syndicat Départemental des Déchets de Tarn-et-Garonne (SDD82)

La création de ce Syndicat a été pensée dès octobre 2000, où le principe de sa création était approuvé par les différentes collectivités, pour être finalement créé le 30 janvier 2002. Le principal objectif lors de sa création était de répondre à la fermeture (ou la programmation de fermeture) de nombreux sites de traitement : incinérateurs d'Auvillar, Caylus, Nègrepelisse, décharges de Réalville et de Puycornet etc. Il devait ainsi permettre d'assurer la mise en œuvre du transfert, du transport, de la valorisation et du traitement des déchets ménagers et assimilés.

Sa création a permis de restructurer l'élimination des déchets dans le cadre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés (dit PDEDMA) validé en 2003. Le Syndicat était alors composé des collectivités suivantes :

- Département de Tarn-et-Garonne
- SIEEOM de la Vallée de l'Aveyron
- SIEEOM du Bas Quercy
- SIEEOM de Grisolles-Verdun
- SIEEOM de la Moyenne Garonne
- SEOM de la Lomagne
- CC de Quercy Caussadais
- CC du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron

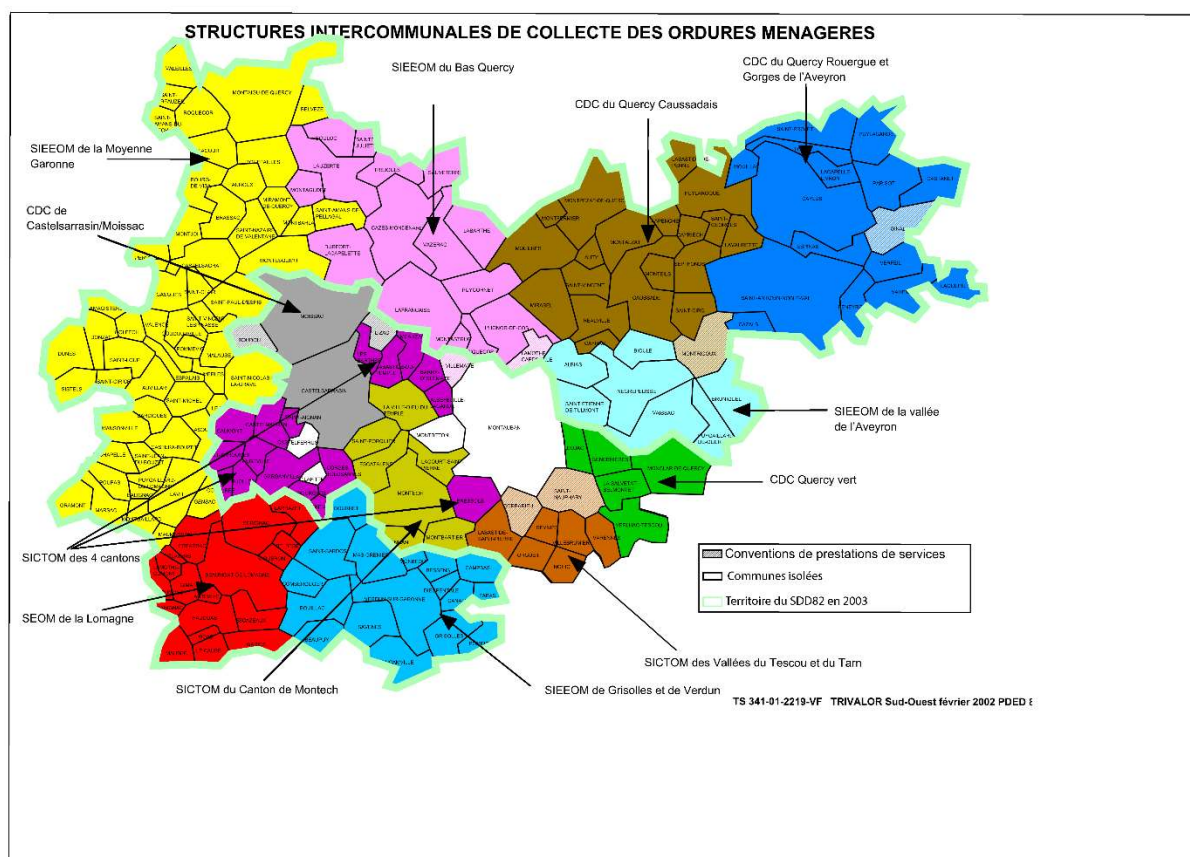


Figure 1 - Carte des structures de collecte des déchets 2003

## Historique :

**Janvier 2002** : Création du Syndicat Départemental des déchets de Tarn-et-Garonne

**Mars 2003** : Recrutement des premiers agents du Syndicat

**Janvier 2005** : Début opérationnel de l'activité transport

**Mars 2005** : Retrait du SIEEOM de Grisolles-Verdun

**Janvier 2006** : Début de l'exercice de la compétence « Collecte » pour la CCTVA.

**Mai 2006** : Création des quais de transferts de Nègrepelisse, Auvillar, Caylus

**Avril 2007** : Début de la réflexion autour de la création de filières sur le bois-énergie et les matières de vidange, gérées par le SDD82.

**2007** : Création du quai de Beaumont

**Janvier 2008** : Début de l'exercice de la compétence optionnelle « gestion et aménagement des déchèteries » concernant les déchèteries de Lexos-Varen, Parisot, Molières, Septfonds, Montpezat-de-Quercy, Montaigu-de-Quercy ainsi que celle de Caussade.

**Juin 2008** : Le SEOM de la Lomagne délègue au SDD82 deux nouvelles déchèteries, Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne.

**Juillet 2009** : Approbation du principe de réalisation en maîtrise d'ouvrage d'une Plateforme Bois Energie sur le site limitrophe à la déchèterie de Nègrepelisse.

**Avril 2012** : expérimentation de l'ECT sur une partie du territoire (SIEEOM SQ et SMEEOM MG)

**2011** : Démarrage de la PBE

**2013** : Mise en service de l'Unité de Traitement des Matières de Vidange de Nègrepelisse

**Janvier 2016** : expérimentation de l'Extension des Consignes de Tri sur l'ensemble du territoire du SDD82

**Janvier 2016** : Reprise de la compétence « Collecte des déchets » par la CCTVA

**Janvier 2017** : Fusion de la CCTVA avec la CCQV pour former la CCQVA. Modification des statuts du SDD82.

**Janvier 2018** : Exercice de la compétence « gestion et aménagement des déchèteries » pour la déchèterie de Monclar-de-Quercy par le SDD82

**Janvier 2020** : Reprise de la compétence « Gestion et aménagement des déchèteries » par le SMEEOM MG pour les déchèteries de Beaumont-de-Lomagne et Lavit-de-Lomagne et Montaigu-de-Quercy.

**Mars 2020** : Approbation du principe de mise en place et du portage par le SDD82 d'un PLDPMA. Chaque membre doit alors se prononcer. Engagement dans l'AAP biodéchets de la Région et de l'ADEME.

**Janvier 2021** : Adoption d'un logo pour le SDD82.

**Juin 2021** : Mise en place d'une régie de vente de plaquettes de bois déchiqueté pour le service bois-énergie.

**Août 2021** : Le SDD82 est lauréat de l'AAP de la Région Occitanie « Nouveaux Territoires Engagés pour une meilleure prévention et gestion des déchets » dans l'optique d'élaborer et d'adopter un PLPDMA commun aux 5 EPCI membres.

**Janvier 2022** : Intégration des déchèteries du territoire de la CCQC au sein des personnels SDD82. Création d'un budget annexe pour l'activité bois-énergie.

**Décembre 2022** : Adoption du PLPDMA

En tant que structure à vocation départementale, le SDD82 est à même de réaliser des économies d'échelle en centralisant certaines fonctions (suivi des marchés de traitement, prestations de transport, réalisation d'études, veille réglementaire...) et en assurant de l'ingénierie que les collectivités-membres n'auraient, soit pas les moyens d'avoir en régie soit, qu'elles auraient en doublon entres-elles.

## Partie I : indicateurs techniques

### 1) Situation géographique

#### a) Territoire desservi

Dans le département de Tarn-et-Garonne, il existe 3 structures de traitement des déchets :

- Le SIRTOMAD qui regroupe la partie la plus densément peuplée du département de Tarn-et-Garonne ;
- La communauté de communes Grand Sud Tarn-et-Garonne qui dispose de caractéristiques propres (densité et développement démographique, dynamique économique, proximité géographique avec le centre de tri et d'enfouissement...);
- Le SDD82, dont le périmètre couvre le reste du département, c'est-à-dire essentiellement la partie rurale du département.

Le territoire du SDD82 n'a ainsi pas évolué depuis 2017 et la loi NoTRE.

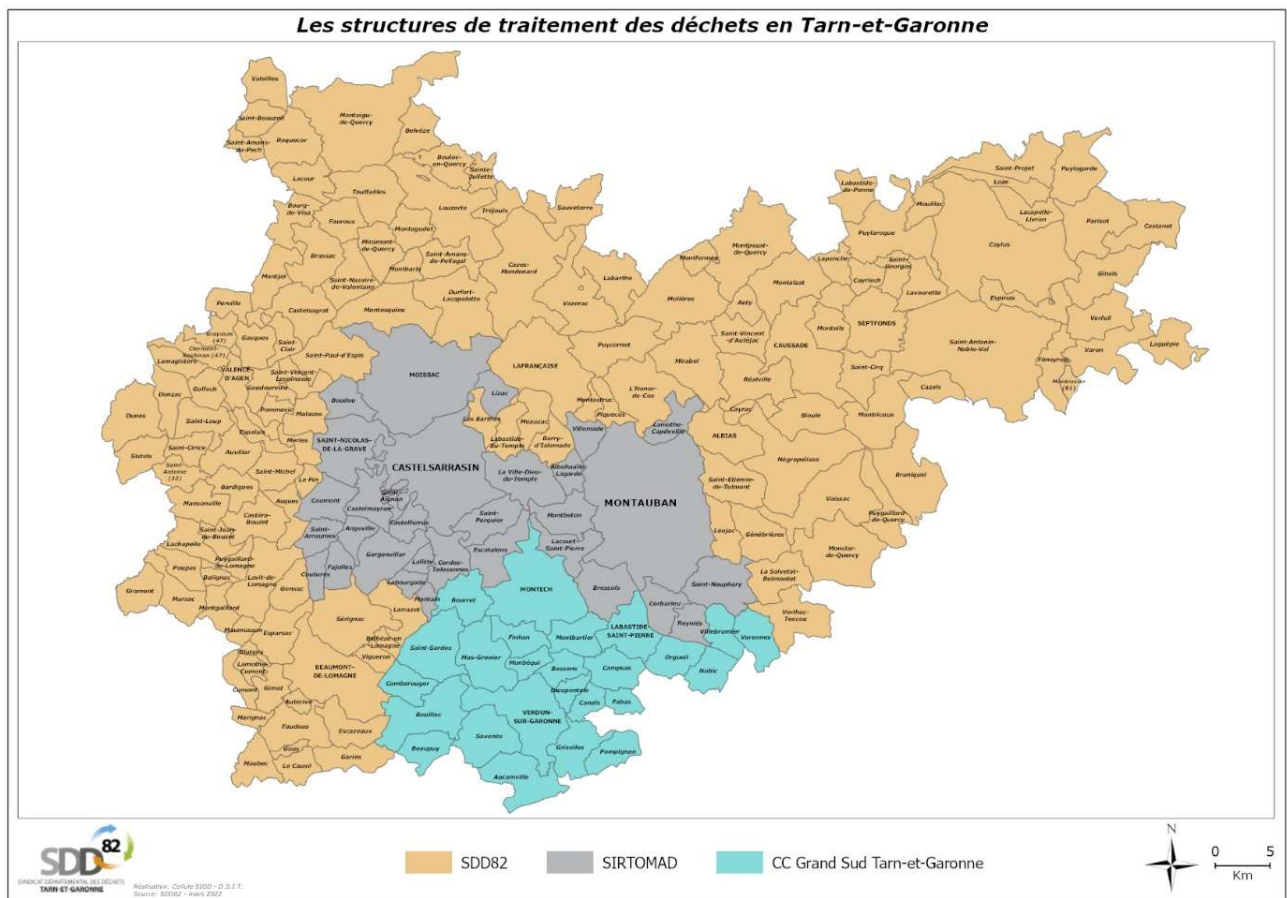


Figure 2- Structures de traitement des déchets en Tarn-et-Garonne

Concernant les ordures ménagères, le SIRTOMAD dispose de son propre incinérateur situé à Montauban. Les autres collectivités font enfouir leurs ordures ménagères au centre d'enfouissement de la DRIMM à Montech.

L'ensemble des collectivités « traitement » disposent toutefois du même exutoire de traitement pour les déchets d'emballages : le centre de tri de la DRIMM situé à Montech.



Concernant les structures de collecte-membres du SDD82, il y en a 5, les voici dans la carte ci-dessous.

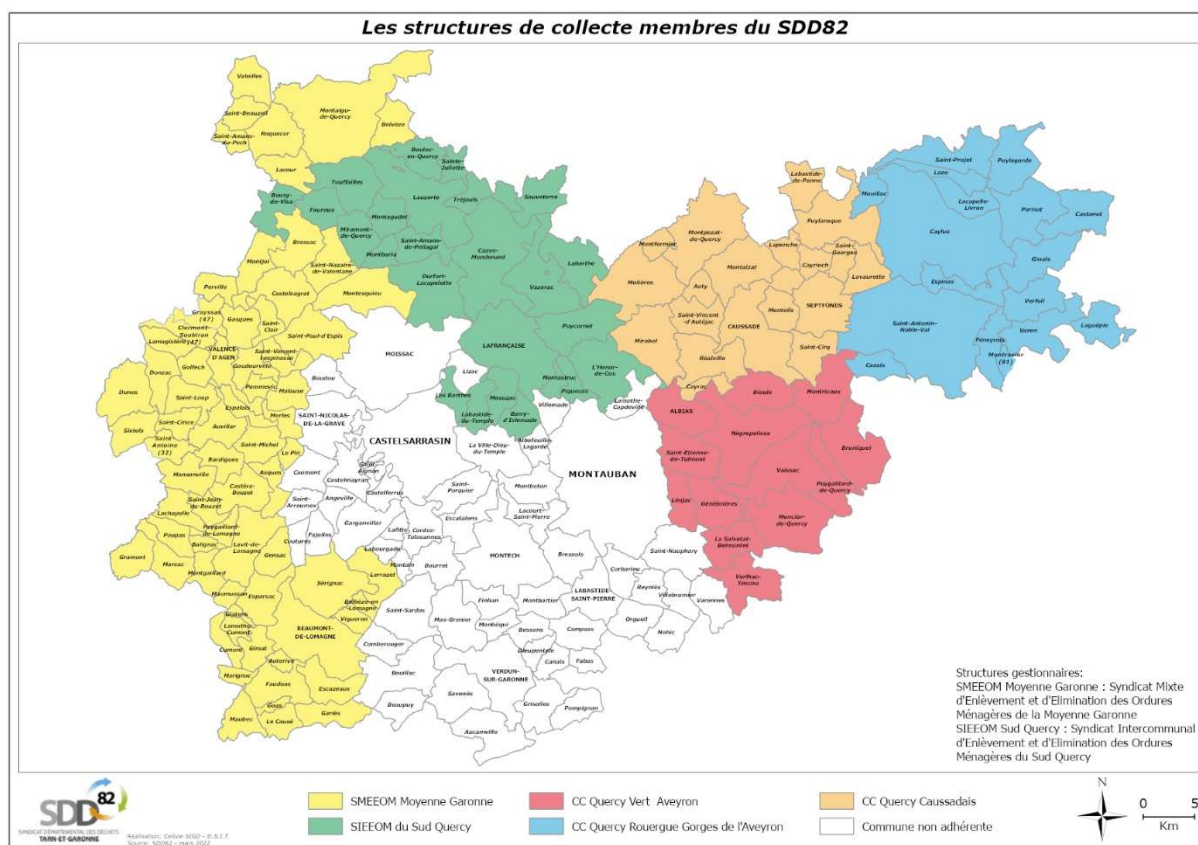


Figure 3 - Structures de collecte membres du SDD82 en 2022

Le SDD82 compte en 2022 au total 100 144 habitants soit 151 de plus qu'en 2021. Les populations sont détaillées dans le tableau suivant :






	<p><b>Communauté de Communes du Quercy Caussadais (CCQC) :</b>  <b>19 communes et 20 258 habitants</b></p>
	<p><b>Communauté de Communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron (CCQRGA) :</b>  <b>17 communes et 7 664 habitants</b></p>
	<p><b>Communauté de Communes Quercy Vert Aveyron (CCQVA) :</b>  <b>13 communes et 22 227 habitants</b></p>
	<p><b>SMEEOM de la Moyenne-Garonne (SMG) :</b>  <b>69 communes (dont une du Gers et deux du Lot et Garonne) et 32 791 habitants.</b></p>
	<p><b>SIEEOM Sud-Quercy (SSQ) :</b>  <b>25 communes et 17 082 habitants</b></p>

Tableau 1 - Descriptif détaillé des collectivités-membres

Données 2022 / Collectivités	Population municipale (Insee 2022)	Collecte OMR	Collecte CS	Papier	Verre	Gravats	Total déchèteries (hors gravats)	Part d'encombrants sur le total déchèteries
CCQC	20 258	4 995	1 500	*	670	1 249	3 165	13.01 %
CCQRGA	7 664	1 933	691	*	476	422	1382	23.66 %
CCQVA	22 227	4 945	1362	*	730	818	3 822	20.99 %
SMEEOM MG	32 791	7 538	1 889	225	1 192	3 737	7 629	13.02 %
SIEEOM SQ	17 082	3 196	773	193	710	816	2 916	19,32 %
<b>Total</b>	<b>100 144</b>	<b>22 607</b>	<b>6 215</b>	<b>418</b>	<b>1 902</b>	<b>7 742</b>	<b>18 914</b>	<b>Moyenne = 14.13 %</b>

Tableau 2- Suivi des tonnages 2022 par EPCI-membre du SDD82

L'astérisque (\*) signifie que ces collectivités collectent les papiers en mélange avec la collecte sélective.

Les collectivités-membres lorsqu'elles exercent une compétence, l'exercent en régie. Les trois communautés de communes recourent à un opérateur de collecte pour le verre uniquement.

Données 2022 / Collectivités	Population municipale (Insee 2022)	Collecte OMR	Collecte CS	Papier	Verre	Gravât	Total déchèteries (hors gravats)	Part d'encombrants sur le total déchèteries
CCQC	20 258	4 995	1 500	*	670	1 249	3 165	13.01 %
CCQRGA	7 664	1 933	691	*	476	422	1382	23.66 %
CCQVA	22 227	4 945	1362	*	730	818	3 822	20.99 %
SMEEOM MG	32 791	7 538	1 889	225	1 192	3 737	7 629	13.02 %
SIEEOM SQ	17 082	3 196	773	193	710	816	2 916	19,32 %
<b>Total</b>	<b>100 144</b>	<b>22 607</b>	<b>6 215</b>	<b>418</b>	<b>1 902</b>	<b>7 742</b>	<b>18 914</b>	<b>Moyenne = 14.13 %</b>

## b) Compétences

Les collectivités-membres peuvent choisir de garder certaines compétences liées aux déchets et d'en déléguer d'autres au SDD82. Ci-dessous, la liste des compétences gardées par les EPCI et celles déléguées au SDD82.

Compétences / Collectivités	CCQC	CCQRGA	CCQVA	SMEEOM MG	SIEEOM SQ
(Pré)Collecte	CCQC	CCQRGA	CCQVA	SMEEOM MG	SIEEOM SQ
Traitement	SDD82	SDD82	SDD82	SDD82	SDD82
Transfert et Transport	SDD82	SDD82	SDD82	SDD82	SIEEOM SQ
Gestion des déchèteries	SDD82	SDD82	SDD82	SMEEOM / CC2R	SIEEOM SQ

Tableau 3 - Récapitulatif de la répartition des compétences entre collectivités.

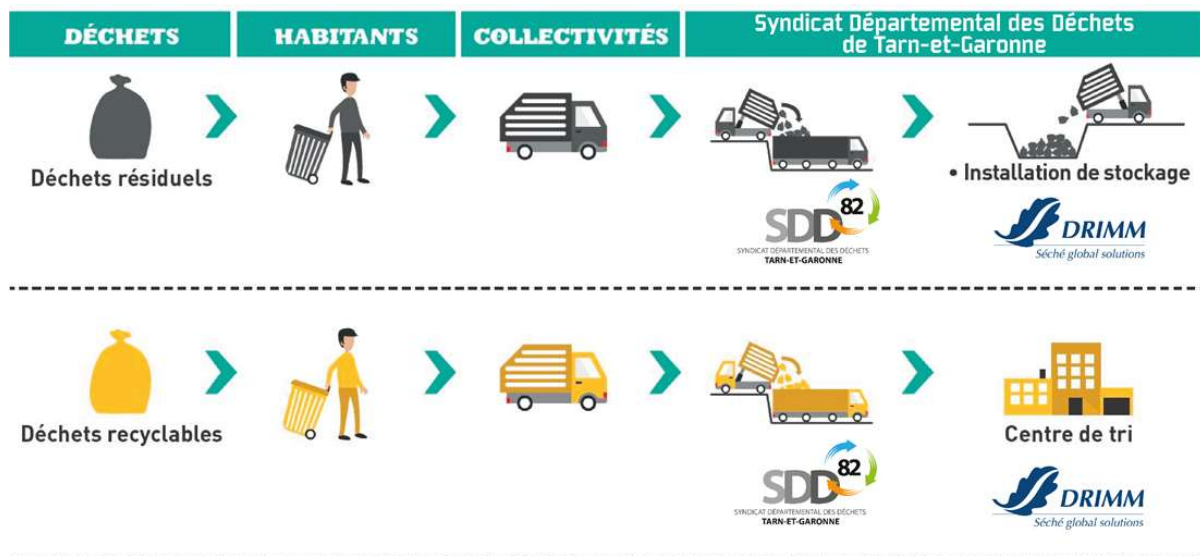


Figure 4- Séparation des compétences par EPCI

## 2) La prévention des déchets

On peut noter en 2022 le recrutement de personnels affectés à la prévention des déchets dans plusieurs EPCI-membres :

- 0.5 ETP à QRGA
- 1 ETP à QVA
- 0.33 ETP à QC
- 1 ETP (dédié biodéchets) au SIEEOM
- 1 ETP au SMEEOM

Une édition départementale de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) a été menée à l'initiative du SDD82. Il a ainsi été proposé à chaque établissement scolaire de Tarn-et-Garonne d'apposer à l'entrée de son espace de restauration une affiche promouvant la serviette réutilisable en tissu en lieu et place de la serviette papier à usager unique.

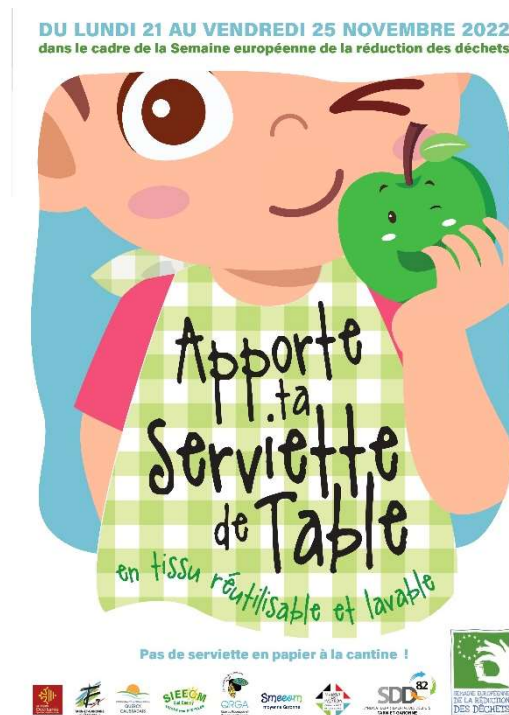


Figure 5- Affiche réalisée à l'occasion de la SERD 2022

#### a) Le PLPDMA

L'année 2022 a été marquée par l'élaboration du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Une phase de concertation préalable a été réalisée, au sein de plusieurs réunions de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES).

Pour rappel le PLPDMA fixe et encadre la politique de prévention des déchets de la collectivité pour les 6 années à venir.

Ce sont ainsi 15 réunions qui ont été tenues avec les membres de la CCES afin de proposer, discuter, enrichir, nuancer le panel d'actions qui compose le PLPDMA.

Le PLPDMA a ainsi pu être adopté par la CCES le 30 novembre 2022, il compte 37 actions sur 9 thématiques différentes.

#### b) Biodéchets

Lors de l'été 2022, le SDD82 a été invité à être membre du jury de Villes et Villages Fleuris. Le SDD82 a ainsi pu être moteur sur les sujets liés à la gestion des déchets verts au sens large, déchets de cimetières, mégots abandonnés et gestion des biodéchets, qui sont des thématiques de plus en plus prégnantes dans la grille de notation nationale de VVF.

Dans les actions emblématiques de 2022 sur la prévention des déchets, on peut citer le redémarrage de la vente de composteurs sur le Quercy Caussadais et le Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron. Le Quercy Caussadais a ainsi fait le choix de déléguer au SDD82 la régie de recettes liées à la vente des composteurs.

Un accompagnement des collèves vers le tri à la source des biodéchets est en cours aux côtés du CD82. Une grande opération conjointe avec le CD82 autour de la mise en place du tri à la source des biodéchets dans les selfs des collèves a été menée. Une signalétique commune a été produite pour

l'ensemble des collèges et le collège Pierre Darasse à Caussade a été accompagné à la mise en place du compostage directement sur site.



Figure 6 - Tri des déchets de cantine des collèges du Département de Tarn-et-Garonne.

Une exposition sur le gaspillage alimentaire a été acquise en vue d'être mutualisée pour les adhérents et qu'ils la diffusent selon des modalités qu'ils choisissent. Acquise en octobre elle aura été installée à deux occasions sur un total de 15 jours en 2022.





Figure 7 -Animation de l'exposition sur le gaspillage alimentaire par le chargé de mission lors de la Faîtes du Tri à Albias

### c) Réemploi

La convention de récupération pour réemploi avec l'association La Récup'rie à Varen-Lexos continue. Des pistes d'améliorations sont à l'étude pour 2023 afin de mieux tracer les flux et les tonnages récupérés dans les caissons réemploi des déchèteries de Parisot et Varen-Lexos.

Sur le Quercy Caussadais, des projets réemploi ont émergé : le projet « draisienne » avec le Lycée Polyvalent Claude Nougaro. Les élèves de 1<sup>ère</sup> mécanique ont pu récupérer différents éléments pour fabriquer des draisennes géantes en vue de faire une course inter-lycée.

Le projet « Brikotek » mené par l'association Blouses Brothers de Septfonds qui vise à récupérer du matériel électroportatif pour le réparer et le mettre à disposition des usagers au travers d'un réseau de commerçants volontaires.

Une convention a également été signée avec l'association MontauLAB, FabLab situé à Montauban, autour du réemploi des accumulateurs dits « 18.650 ».

À l'occasion de la 2<sup>e</sup> édition de la « Faîtes du Tri » à Albias, où le SDD82 a pu tenir un stand sur le gaspillage alimentaire ainsi qu'une conférence sur le coût et la gestion des déchets sur son territoire.

Lors de la SERD 2022, le SDD82 a été invité par les associations Bazart et Blouses Brothers à deux ateliers sur le recyclage des déchets textiles afin de mieux faire connaître la filière et des pistes d'amélioration.

Ces premiers partenariats ont permis de poser les bases de ce mode de fonctionnement plus transversal avec des acteurs de la société civile.

### 3) Organisation de la gestion des déchets

#### a) Organisation de la collecte

La population du SDD82 n'a augmenté que de 0.15% entre 2021 et 2022. Les modes de collecte n'ont pas réellement évolué entre 2021 et 2022 si ce n'est que le SIEEOM Sud Quercy continue de déployer les points d'apports volontaires pour les OM et la CS tout en préparant l'arrivée des bacs de tri pour les biodéchets prévus pour 2023. La CCQVA et la CCQC ont également commandé des études pour les aider à optimiser leur circuit de collecte et l'organisation du service.

	CCQC	CCQVA	CCQRGA	SIEEOM SQ	SMEEOM MG
OM	PÂP + BR	PÂP + BR	BR	PÂP + BR +PÂV	PÂP + BR
CS	PÂP + BR	PÂP + BR	BR	PÂP + BR +PÂV	PÂP + BR
Verre	PÂV	PÂV	PÂV	PÂV	PÂV
Biodéchets	CI	CI + CC	CI	CI +CC	CI + CC

Tableau 4- Modalités d'exercice des différents modes de collecte

#### b) Organisation des déchèteries

En s'appuyant sur le tableau 3 on voit que le SDD82 gère les déchèteries pour 3 EPCI-membres. En 2022, le SDD82 a mis en place le contrôle d'accès en déchèterie au 1<sup>er</sup> juillet 2022. À compter de cette date, chaque usager souhaitant accéder au réseau de déchèterie gérées par le SDD82 doit, pour se faire, s'être au préalable inscrit auprès des services du SDD82. L'utilisateur obtient un QR code qu'il présente impérativement à l'agent pour pouvoir accéder au site et déposer ses déchets.

Ce changement a pour objectifs de mieux quantifier la fréquentation en déchèterie, de mieux gérer les enlèvements de bennes et les plannings des chauffeurs, de bénéficier d'un suivi informatisé des déchets enlevés mais également de pouvoir filtrer et facturer les usagers qui « surutilisent » la déchèterie et dont les déchets apportés coûtent à l'ensemble des contribuables.

Une tarification a ainsi été mise en place au-delà de 20 passages sur une année civile pour les particuliers. Cette tarification ne concerne que certains déchets. Pour les professionnels, une remise (franchise) est effectuée avant facturation. Pour l'année 2022, les professionnels devaient apporter pour plus de 300 € de déchets avant d'être facturés. Ce sera 200 € en 2023 puis 100€ en 2024 avant une facturation au réel pour 2025.

### 4) Traitement des déchets

Le traitement des déchets gérés par le SDD82 peut se décliner en quatre catégories : les ordures ménagères, la collecte sélective, les refus de tri -qui transitent par les quais de transfert- et les déchets de déchèteries gérées par le SDD82.

Les ordures ménagères et les déchets issus de la collecte sélective sont acheminés vers la DRIMM à Montech, installation qui dispose d'un centre de tri des déchets d'emballages ainsi que d'un centre d'enfouissement des déchets non-dangereux. Les déchets y sont enfouis avec captation et valorisation des biogaz générés.

#### a) Les ordures ménagères

Sur l'ensemble du territoire du SDD82, on constate une baisse de la production d'ordures ménagères gérées par le SPPGD de l'ordre de 3.5% entre 2021 et 2022 pour arriver à 22 607 tonnes et portant la

moyenne à 227 kg / hab / an soit moins que la moyenne nationale à 254 kg / hab / an<sup>1</sup> et bien moins que la moyenne régionale à 269 kg / hab / an (2019)<sup>2</sup>.

La plus forte baisse est à noter du côté du Siseom Sud Quercy qui enregistre -6.4 % d'ordures ménagères par rapport à 2021. Cette baisse s'explique en partie par le contexte économique inflationniste et la perte d'une partie du pouvoir d'achat ainsi que l'intensification des actions de prévention des déchets.

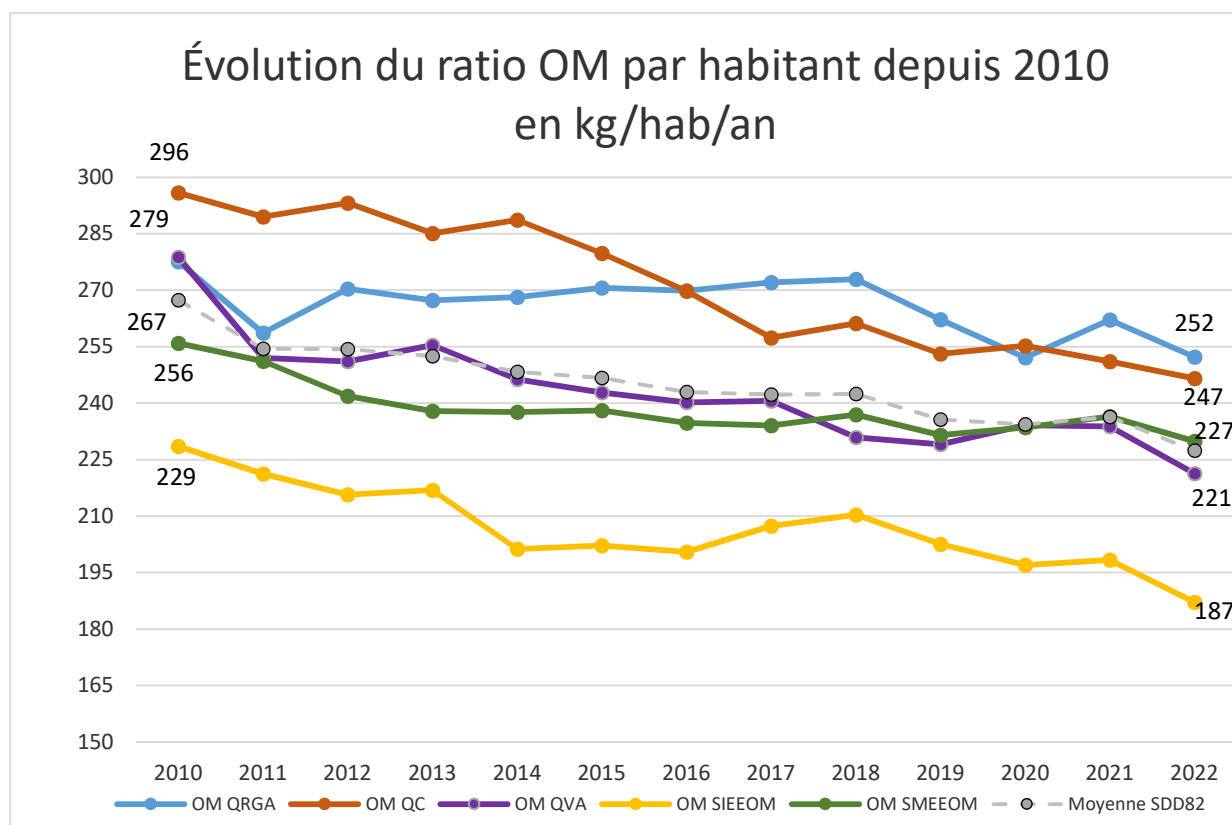


Figure 8- Évolution des tonnages OM par habitant depuis 2010

Cette baisse est bénéfique et la dynamique doit être appuyée pour aller dans le sens de la réduction des capacités d'accueil au centre d'enfouissement. En effet, sur ordre de la préfecture et pour être cohérent avec les ambitions nationales de réduction de la part des déchets enfouis, la DRIMM voit ses capacités réduites à 200 000 tonnes par an sur l'ISDND contre 300 000 tonnes par an en 2017.

Une étude biodéchets a été lancée. Elle est cofinancée par l'ADEME et la Région Occitanie. Cette étude couvre l'ensemble des EPCI-membres et reprend celle du SIEEOM Sud Quercy (qui a déjà réalisé la sienne en 2020). Elle vise à définir les gisements, les exutoires de traitement et l'ensemble des scénarios possibles en matière de collecte et de traitement des biodéchets.

La première partie de cette étude était un état des lieux du gisement, matérialisé par une caractérisation des ordures ménagères (MODECOM). Cette caractérisation a été opérée chez l'ensemble des collectivités-membres, la synthèse des résultats à l'échelle du SDD82 est la suivante :

<sup>1</sup> ADEME – Déchets chiffres-clés 2021

<sup>2</sup> ORDECO - Enquête ADEME "Collecte et déchèteries"



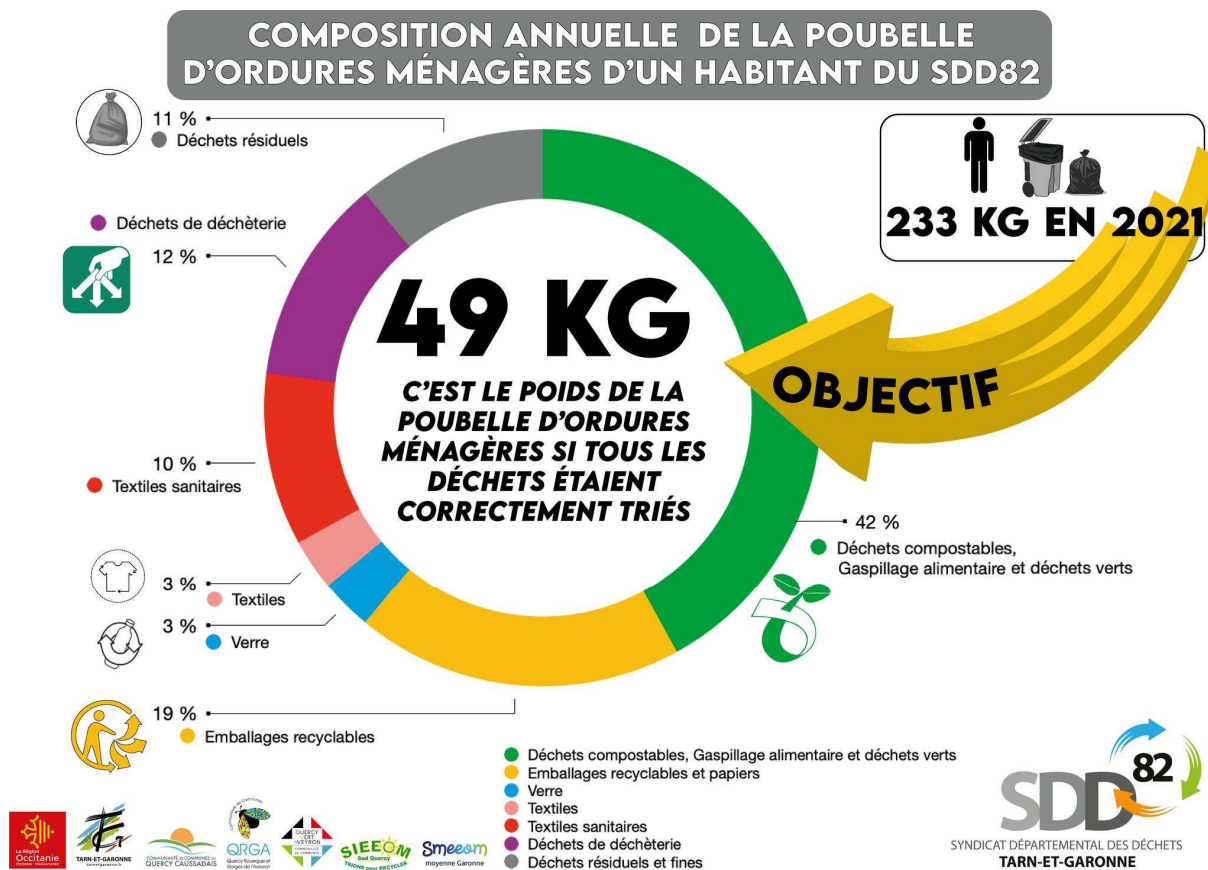


Figure 9 - composition annuelle de la poubelle d'ordures ménagères d'un habitant du SDD82

#### b) La collecte sélective

La collecte des emballages déposés dans la poubelle jaune est en stagnation (-0.64%) après avoir connu un léger regain depuis le Covid pour représenter 6 216 tonnes en 2022. Cette tendance est globale au niveau du SDD82, seule la CCQVA connaît une augmentation de ces tonnages de CS (+1.87%).

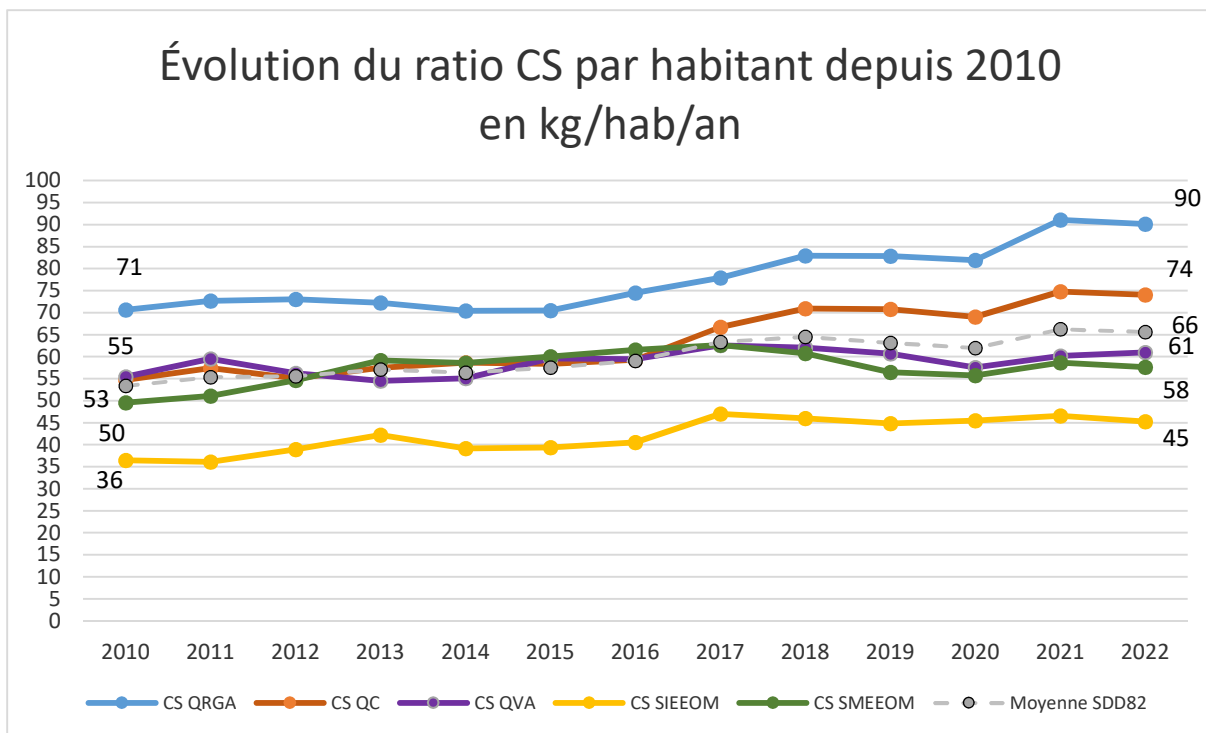


Figure 10 - Évolution des tonnages CS par habitant depuis 2010

#### c) Les refus de tri

Sont désignés « refus de tri », l'ensemble des déchets qui sont collectés sélectivement mais qui, arrivés au centre de tri, sont sortis de la chaîne car non conformes. Ces déchets sont alors acheminés vers l'enfouissement. La tendance haussière du refus de tri se poursuit depuis plusieurs années, 2022 a marqué une augmentation notable du poids du refus de tri (+17.2 %) par rapport à 2021. Depuis 2017, on constate une hausse générale de 60,8 % des refus de tri. Cette hausse est particulièrement marquée sur le territoire QRGA avec 124 % d'augmentation sur la période 2017-2022.

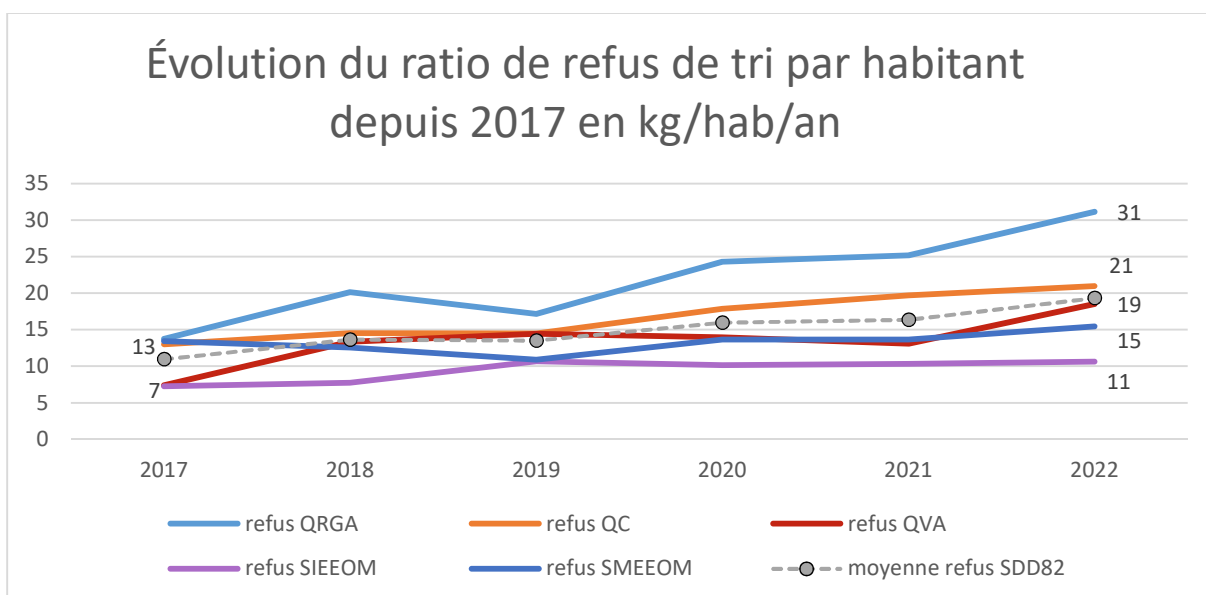


Figure 11 - Évolution des tonnages de refus de tri par habitant depuis 2010

On peut observer que malgré l'extension des consignes de tri en 2012 et en 2016, les ratios n'évoluent pas dans le sens d'un meilleur tri. Forts de ce constat les collectivités déchets du Tarn-et-Garonne souhaitent mener une campagne de communication départementale sur le sujet.

#### d) Les déchèteries

Le SDD82 gère 8 déchèteries pour le compte des Communautés de Communes Quercy Caussadais, Quercy Vert Aveyron et Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron. Ci-dessous, le tableau des repreneurs de nos flux en déchèterie.



















	Flux	Repreneurs			
	Batterie / de cloture	FERVERT / COREPILE		Huiles minérales	La carmausine de récupération
	Bois non traité	SDD82		Métaux	FERVERT
	DDS / DDS Hors REP	ECO-DDS / Triadis		Mobilier	DRIMM / Paprec
	Déchets Verts	APAG Environnemnt / SEDE		Pile	COREPILE
	DEEE	ENVIE		Plastiques Durs	PENA Déchets Services 12
	Encombrants (DIB)	DRIMM		Platres	PENA Déchets Services 12
	Encre	ENCRE 31		Pneus	ALIAPUR / Soregom
	Gravats (inerte)	SEMATEC		Réemploi	IDDEES / La récup'rie
	Huiles végétales	OLEOVIA		Capsules Café	Nespresso

Tableau 5 - Tableau des repreneurs en déchèterie

Les tableaux des sous-parties suivantes reprennent les tonnages par flux et par communautés de communes pour l'année 2022. Il est proposé de présenter les flux selon leur incidence financière.

#### Les flux soutenus

Ces flux désignent l'ensemble pour lesquels le SDD82 dispose de soutiens financiers de la part des éco-organismes. C'est ce qu'on appelle une « REP financière ».

Ces soutiens sont proportionnels aux quantités reçues en déchèteries et envoyées en traitement. Le SDD82 ne gère pas les évacuations de ces flux, car ils sont organisés par les filières agréées pour chaque flux.

	QC	QRGA	QVA
population	20 258	7 664	22 349
<b>MOBILIER</b>	<b>690,92</b>	<b>344,38</b>	<b>821,86</b>
kg/hab	34,11	44,93	36,77
<b>DEEE</b>	<b>194,91</b>	<b>115,33</b>	<b>191,69</b>
kg/hab	9,62	15,05	8,58
<b>ECODDS</b>	<b>6,21</b>	<b>3,19</b>	<b>3,19</b>
kg/hab	0,31	0,42	0,14
<b>TEXTILES</b>	<b>2,46</b>	<b>1,42</b>	<b>2,35</b>
kg/hab	0,12	0,19	0,11

Tableau 6- État des tonnages des flux soutenus en 2022

#### Les flux « repris »

Ces flux sont collectés gratuitement en déchèterie par les éco organismes. C'est ce qu'on appelle une « REP opérationnelle ». Les prestataires se chargent seulement de reprendre à leurs frais les flux collectés en déchèteries et de les retraiter. Le SDD82 ne gère donc pas le transport de ces flux. Ce sont essentiellement des « petits » flux en termes de tonnages et de contenants mis à disposition par les repreneurs.

	QC	QRGA	QVA
population	20 258	7 664	22 349
<b>HUILES VEGETALES</b>	<b>0,95</b>	<b>0,62</b>	<b>1,81</b>
kg/hab	0,05	0,08	0,08
<b>HUILES MINÉRALES</b>	<b>12,29</b>	<b>2,25</b>	<b>6,96</b>
kg/hab	0,61	0,11	0,34
<b>LAMPES</b>	<b>0,90</b>	<b>0,63</b>	<b>0,51</b>
kg/hab	0,04	0,03	0,03
<b>PILES</b>	<b>1,81</b>	<b>2,31</b>	<b>1,40</b>
kg/hab	0,09	0,11	0,07
<b>DASRI</b>	<b>0,09</b>	<b>0,01</b>	<b>0,02</b>
kg/hab	0,00	0,00	0,00
<b>CAPSULES</b>	<b>1,03</b>	<b>0,37</b>	<b>0,54</b>
kg/hab	0,05	0,02	0,03
<b>CARTOUCHES</b>	<b>0,03</b>	<b>0,10</b>	<b>0,15</b>
kg/hab	0,00	0,00	0,01
<b>PNEUS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,79</b>
kg/hab	0,00	0,00	0,08

Tableau 7 - État des tonnages des flux repris en 2022

Il est prévu que pour 2023, la filière REP des huiles minérales et des lubrifiants (CYCLEVIA) soit rendue opérante. Ce flux ne représentera donc plus une charge pour la collectivité qui profitera, au titre des filières opérationnelles, de l'enlèvement gratuit.

### Les flux revendus

Les flux destinés à la revente désignent l'ensemble des déchets non-couverts par une REP, et dont la revente représente une valeur marchande. Le produit de leur revente permet d'amortir les frais liés à la mise en place de leur collecte.

	QC	QRGA	QVA
population	20 258	7 664	22 349
<b>CARTONS</b>	<b>92,06</b>	<b>32,48</b>	<b>99,08</b>
kg/hab	4,54	4,24	4,43
<b>BATTERIES</b>	<b>3,46</b>	<b>2,42</b>	<b>4,93</b>
kg/hab	0,17	0,32	0,22
<b>MÉTAUX</b>	<b>208,38</b>	<b>123,20</b>	<b>246,16</b>
kg/hab	10,29	16,08	11,01
<b>PALETTES</b>	<b>104,27</b>	<b>27,00</b>	<b>47,54</b>
kg/hab	5,15	3,52	2,13

Tableau 8 - État des tonnages des flux revendus en 2022

### Les flux qui coutent

Ces matériaux n'ont pas de valeur marchande et leur traitement a un coût pour le SDD82.

Le flux encombrant est de loin le plus onéreux à traiter, car les déchets qui sont dirigés vers cette benne ne sont pas valorisables en l'état actuel. Ils sont donc enfouis ; l'accent doit être mis sur la réduction de ce flux et le détournement vers des filières de valorisation. Les déchets verts, au vu des objectifs nationaux et régionaux (PNPD, PRPGD, AGEC, LTECV), sont fléchés pour être traités le plus localement possible. Ils représentent le 3<sup>e</sup> poste de dépenses en termes de traitement des déchets de déchèterie derrière les encombrants et les DDS hors REP.

	QC	QRGA	QVA
population	20 258	7 664	22 349
<b>DECHETS VERTS</b>	<b>1093,88</b>	<b>218,40</b>	<b>1280,00</b>
kg/hab	54,00	28,50	57,27
<b>DDS</b>	<b>28,15</b>	<b>18,62</b>	<b>42,65</b>
kg/hab	1,39	2,43	1,91
<b>ENCOMBRANTS</b>	<b>574,54</b>	<b>427,16</b>	<b>945,32</b>
kg/hab	28,36	55,74	42,30
<b>GRAVATS</b>	<b>1249,69</b>	<b>509,55</b>	<b>818,97</b>
kg/hab	61,69	66,49	36,64
<b>PLASTIQUES DURS</b>	<b>61,46</b>	<b>12,06</b>	<b>42,52</b>
kg/hab	3,03	1,57	1,90
<b>PLATRE</b>	<b>69,44</b>	<b>27,16</b>	<b>62,52</b>
kg/hab	3,43	3,54	2,80
<b>PNEUS HD</b>	<b>15,02</b>	<b>20,10</b>	<b>17,08</b>
kg/hab	0,74	2,62	0,76

Tableau 9- État des tonnages des flux qui coutent à la collectivité en 2022

## 5) Impacts environnementaux

Le SDD82, dans sa volonté de réduire son empreinte carbone, mène des actions afin d'atteindre cet objectif. L'étude biodéchets menée en 2022 devra permettre, à terme, de déployer un scénario permettant de sortir les biodéchets des ordures ménagères, sachant que ces déchets représentent en moyenne 42 % du poids des ordures ménagères.

### a) Au bureau

Concernant les fournitures de bureau : le papier graphique, les enveloppes et les stylos achetés sont 100 % recyclés. L'impression de l'ensemble des supports de communication commandés auprès de prestataires est également réalisée sur papier recyclé.

L'application des consignes gouvernementales sur la température au sein des bureaux a été réalisée.

### b) Sur les sites

Sur la déchèterie de Nègrepelisse, le bassin de rétention des eaux pluviales a dû être refait, avec notamment la pose d'une nouvelle bâche d'étanchéité. Suite à un contrôle DREAL, des gouttières pour récupérer les eaux de pluie ont été installées afin que ces eaux soient envoyées vers le réseau pluvial.

Le SDD82 assure le suivi trentenaire, post-exploitation, d'un ISDND situé au lieu-dit « Roumieu » sur la commune de Réalville. Une société locale de piégeage a été mandatée par le SDD82 pour s'occuper d'une colonie de ragondins s'étant établie dans les bassins de lixiviats. Une sollicitation a été faite par la société Enercoop pour un projet de photovoltaïque sur les anciens casiers de stockage. Des travaux ont été réalisés pour améliorer le traitement des lixiviats avant rejet.

### c) Sur les camions

Pour réduire l'envol des déchets (spécifiquement dans les bennes de collecte sélective) lors du transport jusqu'aux exutoires de traitement, de nouveaux filets venant couvrir les bennes sont progressivement installés. Les chauffeurs de camions poly bennes ont leur circuit de tournée optimisé afin de faire le moins de kilomètres possibles. Il a également été donné comme consigne de procéder à un tassage plus prononcé des bennes sur les quais de transfert, pour optimiser le tonnage contenu dans chaque benne.

L'ensemble des chauffeurs a suivi une formation à l'éco-conduite afin de réduire la consommation de carburant et l'usure du véhicule. En 2022, les véhicules poids lourds ont ainsi consommé 121 493 litres de carburant, soit une consommation de 53.9 litres de carburant pour 100 kilomètres.

## 6) Situation en matières d'emploi

### a) Effectifs et perspectives

Historiquement, le SDD82 compte 5 chauffeurs super-lourd à temps plein.

Dans les bureaux, 2 secrétaires-comptables, 1 responsable transport et déchèteries, 1 chargé de prévention des déchets et 1 directrice pour un total de 4.9 ETP.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les agents-valoristes du Quercy Caussadais ont été transférés et sont désormais des personnels SDD82. Ce sont ainsi 5 agents qui ont rejoint le SDD82 dont 2 contractuels pour un équivalent de 4 ETP.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2022, a également été opéré le recrutement d'un responsable d'exploitation pour l'Unité de Traitement des Matières de Vidange ainsi que pour la Plateforme Bois Energie, toutes deux situées à Nègrepelisse pour 1 ETP.

De nouveaux emplois devraient être créés dans le cadre du PLPDMA qui doit pouvoir permettre à des acteurs du réemploi de s'installer en accédant aux flux de déchets réparables dans nos déchèteries. Un travail conjoint est mené avec le programme Territoire Zéro Chômeur Longue Durée pour mettre en place de l'animation et du suivi des sites de compostage partagé ainsi qu'un service de broyage des déchets verts.

#### b) Accidents de travail et arrêts maladie

En 2022, ce sont 5 arrêts maladie qui ont été posés par les agents du SDD82 pour un total de 41 jours d'absence.

On recense 2 arrêts maladies « typiques » pour un total de 24 jours. L'un des deux (lombalgie) a été provoqué par la dégradation de la suspension du siège conducteur d'un camion. Le siège a été entièrement remplacé avant le retour de l'agent.

3 arrêts maladie « COVID » ont été posés pour un cumulé de 12 jours.

1 seul accident de travail a été recensé en 2022. L'agent a eu une main superficiellement « brûlée » par de l'acide. Lors d'une intrusion nocturne sur la déchèterie de Caussade, le cadenas protégeant le caisson à D3E avait été aspergé d'acide. L'agent a été arrêté 9 jours et ne souffre aujourd'hui d'aucune séquelle.

Une moyenne de trois jours de congé maladie par ETP selon la cours des comptes un agent posait 12 jours annuels d'arrêts maladie en 2019 dans la fonction publique. Le taux d'absentéisme au SDD82 a été de 1.4 % en 2022 contre un taux moyen de 9.6 % en 2021 dans les collectivités locales (source SOFAXIS)<sup>3</sup>

## Partie 2 : indicateurs économiques et financiers

### 7) Modalités d'exploitation du Service Public de Prévention et Gestion des Déchets

#### a) Les tonnages

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des tonnages et pour comparaison les moyennes nationales.

Année 2022	OMR	RSOM	Verre	Déchèterie hors gravats	Total
Tonnages	22 607 t	6 216 t	3 778 t	18 914 t	51 515 t
Kg /habitant (SDD82)	227 kg	66 kg	37,72 kg	188,86 kg	537,2 kg
Kg /habitant (France) <sup>4, 5</sup>	254 kg	20 kg	34 kg	219,61 kg	527.61 kg
Ecart ratio national	-27 kg	+46 kg	+3,72 kg	-30,75 kg	

<sup>3</sup> <https://www.lagazettedescommunes.com/838189/les-agents-sabsentent-moins-souvent-mais-plus-longtemps/>

<sup>4</sup> ADEME – Déchets chiffres-clés 2021

<sup>5</sup> <https://www.citeo.com/le-mag/les-chiffres-du-recyclage-en-france>

Tableau 10 - tonnages totaux SDD82 par rapport à la moyenne nationale

L'ensemble des collectivités collecte les OM et la CS en régie. Les modes de collecte prédominants sont le porte à porte et la collecte en bacs de regroupement dans un mode d'organisation hybride pour les collectivités CCQC, CCQVA et SMEEOM MG. La QRGA collecte la totalité des déchets en bacs de regroupement, le SIEEOM quand à lui mixe le porte-à-porte et les points d'apport volontaires. Il est à noter que SIEEOM et SMEEOM collectent les papiers séparément des emballages recyclables.

Le verre est collecté en régie par le SIEEOM SQ et le SMEEOM MG, pour les autres collectivités c'est une société privée qui assure la collecte et le transport.

Pour les flux sans REP opérationnelle, ni reprenneur local laissant ses bennes à quais, pour les CCQC, CCQVA et la CCQRGA, le SDD82 assure le transport des bennes de déchèteries vers leurs exutoires. Le SIEEOM SQ et SMEEOM MG assurent sur les mêmes flux le transport des déchets pour leurs déchèteries vers les exutoires de traitement.

#### b) Les marchés en cours

Le SDD82 compte 15 marchés pour l'année 2022. On peut noter qu'un marché de broyage « Broyage-criblage PBE » existe en doublon car le premier était arrivé au montant maximum de ce que prévoyait le marché. Il a donc fallu le relancer pour continuer à bénéficier de ce service sur la PBE.

L'ensemble des marchés sont des prestations liées à l'enlèvement et/ou au (pré)traitement des déchets. Pour 2022, le montant maximum total des marchés s'élève à 4 603 852,00 €.

Marchés en cours en 2022								
N° du marché	Objet du marché	Début du marché	Durée initiale du marché	Type	Titulaire du marché	Adresse du titulaire du	Montant maxi annuel HT	Date de fin du marché
1805	TRAIT. DECHETS NON DANGEREUX	13/07/2018	3 ANS	reconductible 3 fois 1 an	DRIMM	MONTECH	2 209 900,00	reconduit jusqu'au 20.11.2023
1806	TRI CONDITIONNEMENT COLL. SEL.	13/07/2018	3 ANS	reconductible 3 fois 1 an	DRIMM	MONTECH	1 264 600,00	reconduit jusqu'au 20.11.2023
2001	ENCOMBRANTS	01.03.2021	1 AN	reconductible 3 fois 1 an	DRIMM	MONTECH	539 000,00	reconduit jusqu'au 28.02.2024
2002	DECHETS VERTS BROYAGE - Monclar	01.03.2021	2 ANS	reconductible 2 fois 1 an	APAG	CASTELSARRASIN	21 733,00	reconduit jusqu'au 28.02.2024
2003	DECHETS VERTS TRAITEMENT - DCT	01.03.2021	2 ANS	reconductible 2 fois 1 an	APAG	CASTELSARRASIN	80 388,00	reconduit jusqu'au 28.02.2024
2004	DECHETS VERTS TRAITEMENT	01.03.2021	2 ANS	reconductible 2 fois 1 an	SEDE	MONTANS	8 550,00	reconduit jusqu'au 28.02.2024
2005B	BATTERIES	01.03.2021	2 ANS	reconductible 2 fois 1 an	FERVERT	ST ETIENNE DE TULMONT	12 896,00	reconduit jusqu'au 28.02.2024
2005F	FERRAILLES	01.03.2021	2 ANS	reconductible 2 fois 1 an	FERVERT	ST ETIENNE DE TULMONT	168 150,00	reconduit jusqu'au 28.02.2024
2006	DDS TRAITEMENT	01.03.2021	2 ANS	reconductible 2 fois 1 an	TRIADIS	SAINT ALBAN	83 740,00	reconduit jusqu'au 28.02.2024
2007	PLASTIQUES TRAITEMENT	01.03.2021	2 ANS	reconductible 2 fois 1 an	DS 12	VILLEFRANCHE RGE	17 500,00	reconduit jusqu'au 28.02.2024
2012	PLATRE TRAITEMENT	01.03.2021	2 ANS	reconductible 2 fois 1 an	DS 12	VILLEFRANCHE RGE	23 750,00	reconduit jusqu'au 28.02.2024
2013	EXTINCTEURS TRAITEMENT	01.03.2021	2 ANS	reconductible 2 fois 1 an	ONCIDIS	BEZONS	27 200,00	reconduit jusqu'au 28.02.2024
2101	BROYAGE CRIBLAGE - PBE	01/06/2021	2 ANS	marché à bon de commande	APAG	CASTELSARRASIN	27 260,00	fin au 31.05.2023
2102	CARTONS MISE EN BALLE	01.01.2022	2 ANS	contrat sur décision	DRIMM	MONTECH	33 600,00	fin au 31.12.2023
2203	BROYAGE CRIBLAGE PBE	05/10/2022	1 ANS	marché à bon de commande	APAG	CASTELSARRASIN	85 585,00	fin au 04.10.2023

Tableau 11 - Marchés publics en cours pour 2022



## 8) Budget, coût du service et financement

### a) Investissement et fonctionnement

Le SDD82 a un budget de 6 531 543.7 € pour les dépenses de fonctionnement (compte administratif 2022).

Ci-dessous un graphique reprenant les parts relatives aux principaux postes de dépenses.

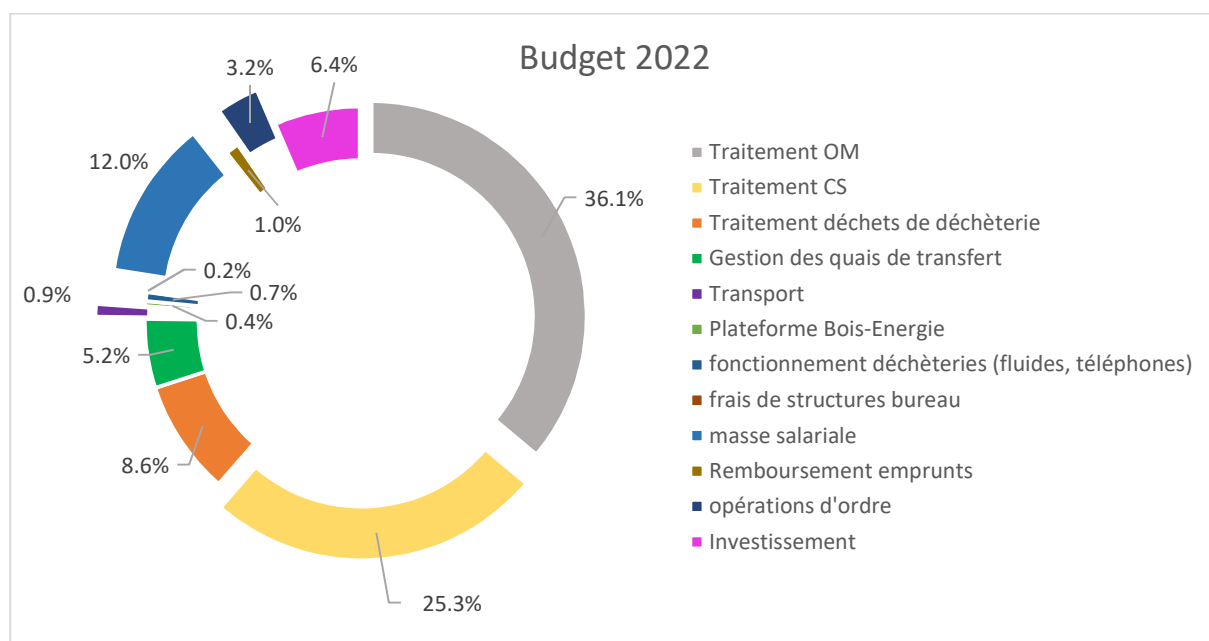


Figure 12- Décomposition en parts des principaux postes de dépenses en 2022

On peut voir que le traitement des ordures ménagères et de la collecte sélective cumulés atteignent plus de 61.4% des dépenses de fonctionnement du SDD82.

Pour permettre de se représenter et de se situer par rapport à d'autres collectivités, on va parler ici du coût aidé du SPPGD. Le coût aidé désigne le coût final qui reste à la charge de la collectivité une fois déduites les différentes recettes issues des reventes de matériaux, soutiens, subventions... Il s'exprime en euro par habitant.

Pour l'année 2022, le coût aidé du SDD82 est de 61.15 € TTC par habitant.

### b) Le financement

L'ensemble des collectivités-membres applique la TEOM sans part incitative. Le SIEEOM SQ et la CCQRGA appliquent quant à eux une Redevance Spéciale sur les gros producteurs de déchets.

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2022, une tarification spécifique pour les déchets des professionnels apportés en déchèterie est mise en place. La liste des déchets payants ci-dessous :

<b>Tarifs des déchèteries appliqués aux :</b>	
- particuliers au-delà de 20 passages / an, - professionnels, associations et collectivités du territoire au-delà de la remise annuelle - professionnels hors territoire	
Nature	Prix unitaire
Gravats	<b>12 €/m<sup>3</sup></b>
Déchets verts	<b>10 €/m<sup>3</sup></b>
Encombrants	<b>25 €/m<sup>3</sup></b>
Bois traités	<b>21 €/m<sup>3</sup></b>
Plâtre	<b>15 €/m<sup>3</sup></b>
Plastiques durs	<b>15 €/m<sup>3</sup></b>
Extincteurs > 2kg	<b>30 €/unité</b>
Pneus (hors décrets)	<b>3 €/unité</b>
Déchets "chimiques" DDS (peintures, solvants, acides, phytosanitaires, aérosols, combustibles et produits inconnus...)	<b>0,5€ /unité</b>
Ameublement (meubles divers, mobilier de jardin, matelas...) + Couettes et Oreillers	<b>Gratuit</b>
Papiers	
Cartons	
Ferrailles	
Bois non traités (palettes, cagettes...)	
Emballages en verre (bouteilles, bocaux, flacons...)	
Huiles minérales usagées	
Huiles végétales	
Piles et accumulateurs	
Cartouches d'encre	
DEEE, néons, lampes techniques	
Textiles	
Extincteurs < 2kg	
Pneus (propres)	
Déchets spéciaux (batteries, radiographie, capsule Nespresso...)	

Tableau 12 - Tarifs des apports en déchèterie

Afin de financer le SDD82, les collectivités-membres payent une contribution qui est proportionnelle aux compétences déléguées au SDD82 (transport, traitement, gestion des déchèteries). Ainsi en 2022, le coût de financement était de 61.93 € par habitant.

## 9) Structure du coût

Présenter la structure du coût permet de présenter les différents postes de dépenses et de produits qui incombent au SPPGD.

### a) Nature des charges

D'après la matrice des coûts, l'ensemble des charges représente en 2022 la somme de 6 207 742 € décomposée comme qui suit :

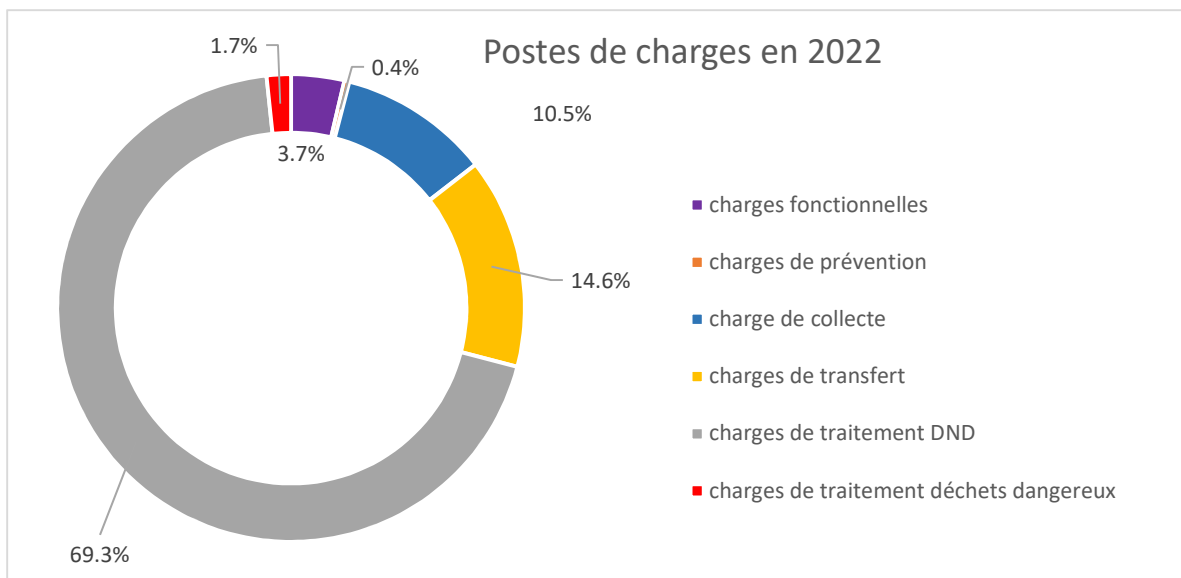


Figure 13 – Décomposition en parts des postes de charges en 2022

Postes de charges : 6 207 742 €	En Euros
Charges fonctionnelles	227 260 €
Charges de prévention	21 747 €
Charges de collecte	649 216 €
Charges de transfert	904 373 €
Charges de traitement DND	4 300 750 €
Charges de traitement DD	104 396 €

Tableau 13- Décomposition des charges en euros pour 2022

#### b) Nature des produits

D'après la matrice des coûts, l'ensemble des produits générés sur l'année 2022 s'élevait à 474 697 €

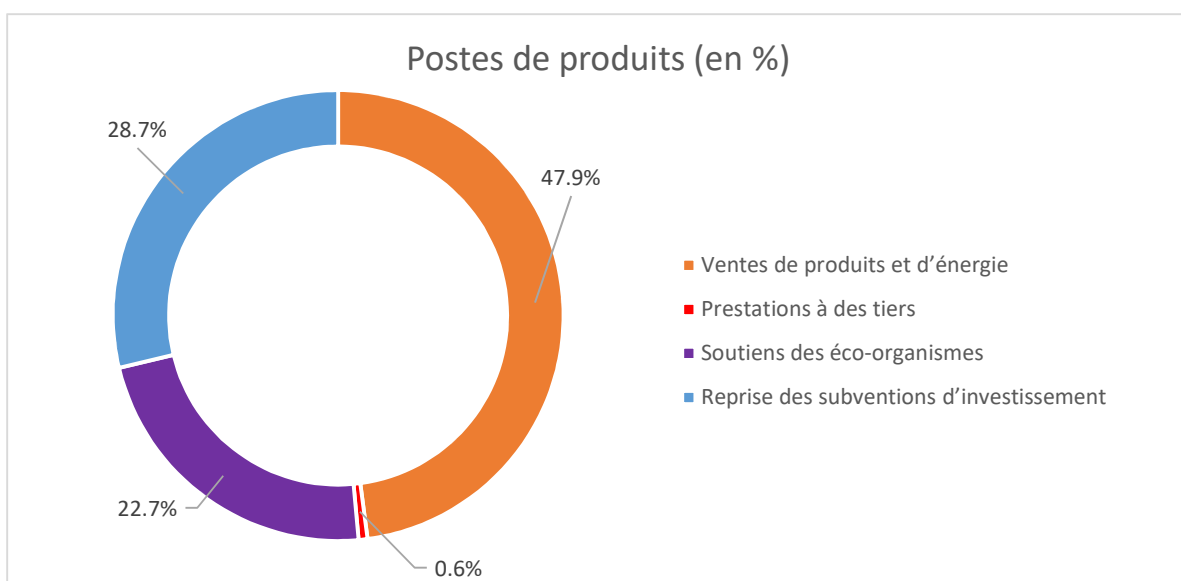


Figure 14- Décomposition en part des postes de produits 2022

Poste de produits : 474 697 €	En Euros
Ventes de produits et d'énergie	227 430 €
Prestations à des tiers	3 013 €
Soutiens des éco-organismes	107 890 €
Reprise des subventions d'investissement	136 364 €

Tableau 14 - Décomposition en euros des postes de produits en 2022

### c) Répartition des charges et du produit de financement

Si l'on additionne le total des produits on se rend compte que les produits sont supérieurs de 4,70 €/hab aux charges. Cet écart s'explique tout simplement par la TVA qui vient gréver les produits de 4.70 €.

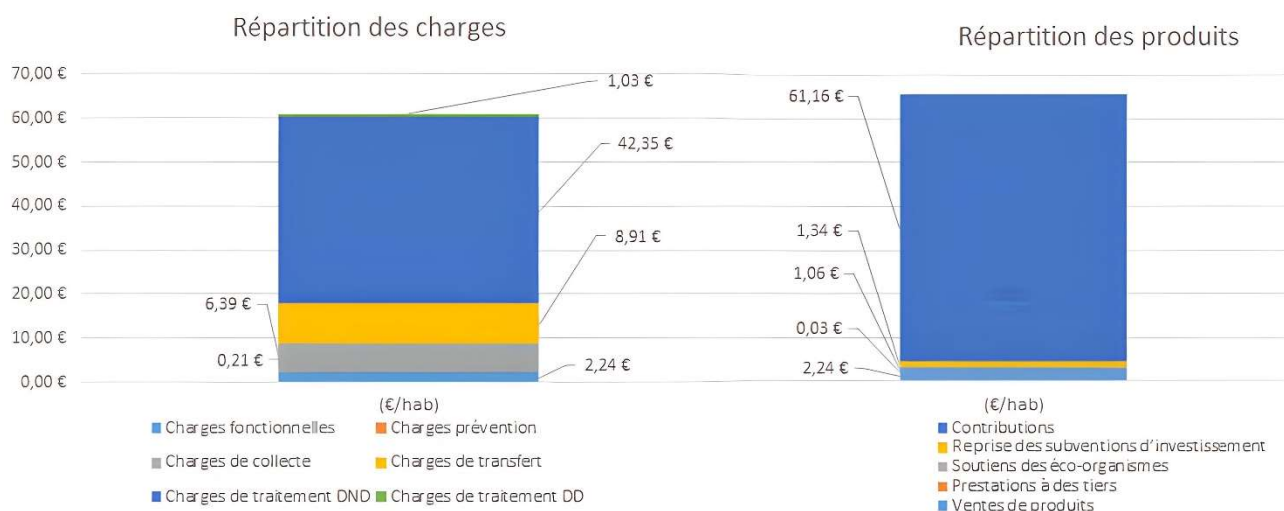


Figure 15 - Répartition des charges et des produits 2022

## 10) Coût des différents flux de déchets

### a) La part relative des flux dans le coût du service public

Le flux verre est géré directement par les EPCI-membres. Pour les déchets des professionnels, la mise en place du contrôle d'accès au 1<sup>er</sup> juillet 2022 permettra pour l'année 2023 d'avoir des données stabilisées sur l'année complète. En l'état, pour 2022, les déchets des professionnels ne sont pas quantifiés séparément.

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Total
<b>Coût aidé en euros arrondis</b>	2 446 184 €		1 517 634 €	290 165 €		4 253 983 €

Tableau 15 - Coût aidé des différents flux 2022

b) Le coût des différents flux ramenés à la tonne

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels	Total
<b>Coûts résiduels en € /tonne</b>	130		296	113		539
<b>Coûts résiduels / hab</b>	32,29		19,52	20,38		72,19

Tableau 16- Coût aidé HT à la tonne et par habitant des différents flux

c) La répartition des charges par flux et par étape technique (par tonne)

	OMR	Verre	RSOM hors verre	Déchets des déchèteries	Déchets des professionnels
Prévention	0.59		0.59	0.59	
Transport	17.95		48.22	25.13	
Traitement	108.2		244.11	32.26	
Total	126.74		292.92	57.98	

## Partie 3 : Les structures annexes : la Plateforme Bois-Energie, et l'Unité de Traitement des Matières de Vidanges.

### 1) La PBE

La Plateforme Bois-Énergie (PBE) de Nègrepelisse accueille les déchets de bois non-traité (palettes et caquettes essentiellement) issus des 8 déchèteries que le SDD82 a en charge ainsi que du bois forestier issu des coupes de l'ONF, du bois d'élagage et des dosses de la scieries locales. L'objectif est de valoriser du bois de qualité « moindre » non valorisable autrement.

Au total en 202, la PBE a permis de livrer 2417 tonnes de plaquettes réparties comme telles dans les différentes chaufferies desservies :

Valbois	52 tonnes
Mairie Labastide Saint-Pierre	87 tonnes
Domaine d'Argoumbat	29 tonnes
Mairie de Genébrières	63 tonnes
Mairie de Monclar-de-Quercy	25 tonnes
Domaine des Barryrous	29 tonnes
EHPAD de Lafrançaise	83 tonnes
Mairie de Penne	15 tonnes
Four à chaux (fines)	136 tonnes
Mairie de Villebrumier	193 tonnes
Mairie de Laguépie	161 tonnes
EHPAD de Lauzerte	144 tonnes

EHPAD de Verdun	93 tonnes
Nègrepelisse	1307 tonnes

Tableau 17- Récapitulatif des plaquettes livrées par chaufferies en 2022

	100 mm
	45 mm gravitaire
	45 mm soufflés

## 2) L'UTMV

L'Unité de Traitement des Matières de Vidanges située sur la commune de Nègrepelisse fonctionne de manière relativement autonome, des camions cureurs viennent dépoter leur contenu qui subit ensuite un processus de traitement complexe. Les boues issues des fosses passent par un prétraitement aérobique (un bassin d'aération) avant d'être dirigé vers des lits de séchage plantés de roseaux. Les percolâts récupérés en sortie des lits sont traités avant d'être utilisés en irrigation de plantation de bois (peupliers et eucalyptus). Ces plantations de bois servent à alimenter la plateforme bois-énergie basée à Nègrepelisse.

Le responsable est présent sur la structure pour s'occuper de l'exploitation et des éventuels soucis liés à la maintenance électromécanique, en effet, de nombreux indésirables viennent régulièrement bloquer les moteurs : masques chirurgicaux, lingettes nettoyantes, protections menstruelles... Cet employé s'assure donc du bon fonctionnement du matériel et de la continuité du service sur l'ensemble de la chaîne de traitement des boues.

En 2022, l'UTMV a traité au total 8 249,2 m<sup>3</sup> toutes matières de vidange confondues, décomposées comme suit :

<b>FOSES TOUTES EAUX (FTE) FOSES SEPTIQUES (FS)</b>	<b>4 968 m<sup>3</sup></b>
<b>FOSES ETANCHES (FE)</b>	<b>1912,2 m<sup>3</sup></b>
<b>BOUES DE STEP (siccité mesurée ≤ 7%)</b>	<b>1369 m<sup>3</sup></b>

Tableau 18- Récapitulatif 2022 des tonnages réceptionnés à l'UTMV

Pour rappel, l'UTMV a une capacité nominative de 11 000 m<sup>3</sup> ce qui correspond à 3500 fosses/an. Il reste donc de la capacité d'accueil sur site pour traiter plus de matières. Cependant, le fonctionnement actuel (en sous régime théorique) et sans curage des casiers effectués jusque-là, a permis à l'installation de fonctionner correctement. Les 8 casiers arrivent toutefois progressivement à saturation et devront prochainement être curés. En théorie, chaque casier est supposé être curé et nettoyé tous les 8 ans environ pour un fonctionnement optimal. Il a ainsi été planifié au début du T3 2023, les curages devraient commencer à être réalisés pour éviter l'obstruction due aux quantités de boues séchées accumulées ainsi qu'à leur siccité croissante.